

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE CÔTE VHC

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'Association Sportive Automobile CLERMONT RACING organise le 31 juillet, 1 et 2 août 2020 en qualité d'organisateur Administratif une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

COURSE DE COTE VHC DU SUPER LIORAN MONT DU CANTAL

Cette épreuve course de côte pour :

Le challenge VHC de la ligue d'Auvergne du sport automobile

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne

En date du 27/04/2020 sous le numéro N-R-16-20 Et a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro 316 En date du 25/06/2020

Organisateur technique

Nom : **AUTO-CLUB DU CANTAL** représenté par son président M Joel CROIZET

Adresse : 4 Rue Jacquard 15000 AURILLAC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

IDEM ÉPREUVE RÉGIONALE ET NATIONALE

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve nationale

Les concurrents VHC partiront devant l'épreuve régionale

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Voir règlement standard des courses de côte 2020

ARTICLE 3P. CONCURENENTS & PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du règlement à l'adresse suivante :

ASA CLERMONT RACING

C/O Beaulaton Michel

10 Route de la Vernade

63700 ST ÉLOY LES MINES

Jusqu'au Mardi 28 juillet 2020, le cachet de la poste faisant foi.

Les droits d'engagement sont fixés à 320 €, réduits à **220 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH Pour être valables les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **190 pour l'ensemble des épreuves (nationale, régionale, VHC)**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Cote VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe classique de compétition

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard course de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Conforme au règlement standard course de côte

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du C.S.I. et tableau de sécurité

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) fera l'objet d'un additif.

Publicité optionnelle fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 7P.DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu devant la permanence du meeting à la sortie du parc des concurrents le 3 août 15 minutes après la fin des essais chronométrés.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chef de postes est obligatoire.

7.3P.COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant l'épreuve régionale

ARTICLE 8P. PENALITES

Conforme au règlement standard course de côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la discipline.

Pour les montées course

L'épreuve se disputera en 4 montées courses et le classement s'effectuera sur la meilleure montée course.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée course.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en parc fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrent.

Elles devront être sur les bâches et non chargées sur les remorques ou dans les camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacun des groupes
- Un classement séparé pour chacune des classes
- un classement séparé pour les voitures des groupes A-N-B (période J2) et C-D-E (période JR)
 - Un classement séparé pour les voitures Classiques de compétition

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents *participants* seront récompensés

10.1P. REMISE DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 2 août 2020 avant la remise des prix des épreuves moderne